

Prise en charge des frais de compétition

Championnats

Le club prend en charge les frais d'inscription des compétiteurs engagés dans les championnats du circuit officiel FFME, à savoir : les championnats départementaux, les championnats régionaux, les demi-finales de championnats de France ainsi que les championnats de France.

Pour ces mêmes compétitions, le club assure également la prise en charge des frais de transport et d'hébergement et des compétiteurs ainsi que du coach et des officiels (juges, etc). Les frais de restauration ne sont en revanche pas pris en charge et restent à la charge des compétiteurs, qui doivent s'organiser en conséquence.

Les frais de transport et d'hébergement des accompagnateurs ne sont pris en charge par le club que lorsque leur présence est indispensable au déplacement (conducteur du véhicule, par exemple).

Coupes de France

Pour les autres compétitions du circuit officiel FFME, notamment les Coupes de France, le club prend en charge les frais d'inscription des compétiteurs ayant été qualifiés aux demi-finales de Championnats de France dans la catégorie concernée lors de la saison précédente.

Pour les nouveaux compétiteurs, la prise en charge des frais d'inscription sera étudiée au cas par cas.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des compétiteurs et accompagnateurs ne sont pas pris en charge par le club pour ces compétitions. Les frais de transport et d'hébergement du coach sont pris en charge par le club.

Opens

Enfin, pour les compétitions de type Open, aucune prise en charge financière n'est assurée par le club.